

## Pension alimentaire d un enfant qui n est pas de moi

Par pascal triche, le 28/12/2011 à 09:29

Bonjour,

je suis sur le point de

me marier en separation de bien avec une femme possedant un fils qui n est pas de moi et je voudrais savoir si je serai obligé de lui verser une pension alimentaire en cas de divorce

## Par amajuris, le 28/12/2011 à 10:29

bjr,

si vous n'avez pas reconnu cet enfant, vous ne lui devez rien.

juridiquement cet enfant est un étranger pour vous.

donc vous n'aurez pas de pension alimentaire à payer mais peut être une prestation compensatoire à votre épouse.

cdt

## Par pascal triche, le 31/12/2011 à 18:31

Bonjour,

dans quel cas j aurais une prestation complémentaire a lui donner?

merci de votre reponse

## Par Marion2, le 31/12/2011 à 18:43

Qu'entendez-vous par prestation complémentaire ?

Si vous voulez parler de prestation compensatoire.... Le JAF ne l'accorde pas à chaque fois au conjoint...